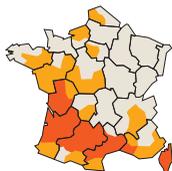


L'assise de la maison

L'étude de la nature du sol

Y a-t-il des termites ?

Les termites s'introduisent dans un bâtiment par les défauts d'étanchéité du sous-sol et dévorent le bois. Dans les communes infestées, des travaux préventifs ou d'éradication sont imposés aux propriétaires de constructions et de terrains (arrêté préfectoral).



Les arrêtés préfectoraux

- Tout le département
- Une partie du département
- Non communiqué

Préconisations* Avant de construire, dresser une barrière insecticide sur l'emprise de la maison : membrane sous dalle antitermites ou épandage d'insecticide dans le sol. Traiter charpente et tout ouvrage en bois.

Quelle est l'incidence de la présence d'eau et de végétation ?

L'environnement peut-il engendrer une pollution éventuelle ?



Quelle est la profondeur de la nappe phréatique ?

Le relief a-t-il une incidence sur le terrain ?

La maison doit être adaptée au terrain et non l'inverse.

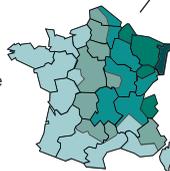
Le terrain est-il sujet au gel ?

Profondeur hors gel

Il convient d'ajouter 5 cm de profondeur par tranche de 200 m située au-dessus de 150 m d'altitude.

- 50 cm ■ 60 cm ■ 70 cm ■ 80 cm ■ 90 cm

Préconisations* Le niveau d'assise des fondations et les réseaux d'eau doivent obligatoirement être descendus à une profondeur hors gel.



La région est-elle exposée à des aléas sismiques ?

Les règles de construction parasismiques définissent des techniques de conception et de mise en œuvre pour que le bâtiment puisse résister à l'intensité des secousses du sol. De nouvelles règles entreront en vigueur à compter du 1^{er} mai 2011.



Aléa sismique

- Négligeable, mais non nul
- Très faible, mais non négligeable
- Faible ■ Moyen

Préconisations* Prévoir une géométrie de maison simple, des assemblages de ferrailages spécifiques, des renforcements de structures... Certains assemblages et matériaux sont interdits.

Une maison adaptée au terrain

Pour une construction sans surcoût au démarrage et sans désordre pour l'avenir, l'assise doit s'adapter parfaitement au terrain et non l'inverse. La majorité des gros sinistres proviennent de problèmes de sol : un tassement différentiel du sol de 1 cm entre deux points d'appui distants de 5 m suffit à provoquer des fissurations.

Essentiel : l'état des lieux

- Observez le site dans ses moindres détails, et faites une enquête de voisinage. Le nom des lieux-dits est parfois révélateur.
- Renseignez-vous à la mairie. Consultez le plan local d'urbanisme (PLU). Il contient des documents de prévision de risques (PPR) : inondation, avalanche, sécheresse, retrait-gonflement des argiles, affaissement

- (carrière, mine), sismicité, bruit, pollution, etc. Informations complètes sur www.prim.net.
- Mandatez un bureau d'études pour réaliser une étude de sol : celle-ci est indispensable. Elle définira le type de dallage, le système de fondation des ouvrages et leur dimensionnement. Elle vous sera aussi utile pour optimiser votre projet initial, définir les capacités d'épandage ou d'infiltration...